

# Bulletin de l'Union des Physiciens

Association de professeurs de Physique et de Chimie

## Compte rendu d'activité

L'année scolaire 1985-1986 a débuté dans les tout premiers jours de juillet avec la réception des projets de programmes des collèges de la sixième à la troisième, en physique et en chimie. Nous étions priés de donner notre avis dans la semaine. Pensant qu'il serait de mauvaise politique de ne pas répondre à une concertation que nous avions réclamée, malgré ce délai trop court, nous avons pu organiser une consultation expresse par lettre et téléphone et avons envoyé à la Direction des lycées, en temps utile, le résultat de ces réflexions ultra-rapides, certaines assez favorables à des allègements qui nous semblaient opportuns, d'autres plus critiques pour des suppressions qui nous semblaient regrettables, en particulier nous avons déploré que l'énergie n'y apparaisse plus que de façon anecdotique. Je veux en profiter pour remercier tous ceux qui nous ont aidé en cette période de départ en vacances. Le 12 juillet j'ai été reçu par M. le Doyen BRESSON sur ce même sujet, et lui ai fait part de nos réflexions. Mais les programmes étaient déjà définitifs, et s'il en a existé plusieurs versions successives, nous n'y sommes pour rien. Nous avons demandé à participer au moins à la rédaction des commentaires, qui n'ont pas encore paru et, au moment où j'écris, nous venons de recevoir les projets pour la classe de sixième.

Nous avons adressé à la direction des collèges, avec une demande d'audience restée sans réponse, la motion votée par l'Assemblée Générale de Poitiers, mais malgré toutes nos interventions, seuls ou associés à l'A.P.B.G., nous n'avons pas réussi à obtenir une amélioration des conditions de notre enseignement dans les collèges, au contraire la situation s'est bien souvent dégradée et il est à craindre qu'elle ne se dégrade encore l'année prochaine. Le Ministère de l'Éducation Nationale nous demande d'attendre que les effets de la baisse de la démographie se fassent sentir, mais cette baisse n'empêchera pas les élèves actuels de faire les frais des très mauvaises conditions actuelles. Leur dire que tout ira mieux dans quelques années, quand ils ne seront plus là, ne peut leur être que d'un faible réconfort. D'ailleurs on sait trop qu'à toute diminution du nombre d'élèves sont immédiatement associées des suppressions de postes, et les effectifs augmentent... La situation est bien souvent dramatique et pourtant, dans la réforme des lycées projetée, une grande par-

tie des élèves n'étudiera plus notre discipline que dans le premier cycle.

Nous vous avons tenus au courant de nos diverses interventions concernant les projets de réforme des structures dans les lycées. Vous pouvez vous reporter en particulier au B.U.P. n° 679 de décembre 1985, où nous avons publié la lettre adressée à M. ANTONMATTEI, Directeur des lycées, au sujet du document préparatoire à cette réforme, ainsi qu'à l'éditorial du B.U.P. n° 680 de janvier 1986. Vous pourrez lire aussi, dans ce bulletin, une autre lettre adressée à M. ANTONMATTEI, écrite lorsque la forme définitive de cette réforme nous a été connue.

Vous y trouverez les points qui nous ont semblé très négatifs : tout d'abord la création de secondes expérimentales dites optionnelles, où les sciences physiques et la biologie-géologie disparaissent du tronc commun des enseignements obligatoires. Les élèves devront prendre deux options dans huit matières au choix, mais s'ils ne choisissent pas les options scientifiques, ils ne pourront plus faire d'études scientifiques. Ils devront faire ce choix irréversible à la sortie du collège, d'après ce qu'ils connaîtront de l'enseignement des sciences physiques ! Et pourtant, l'objectif affirmé est d'augmenter considérablement la proportion des élèves faisant des études scientifiques. On nage en pleine contradiction.

Lors d'une audience le 29 janvier, M. ANTONMATTEI s'est voulu rassurant, en nous certifiant que les familles seraient informées très clairement sur ce problème, que les cours de sciences physiques, d'un horaire de quatre heures, s'adresseraient à des élèves motivés et que l'on pourrait, peut-être, envisager des possibilités de rattrapage, pour laisser un « droit à l'erreur ». A cette époque, les décrets n'étaient pas signés, et le Ministre pouvait encore changer d'avis, mais quand nous l'avons revu le 12 mars, les décrets avaient été signés sans modifications. Il nous a répété que ces secondes étaient expérimentales, que l'on pourrait juger si nos craintes étaient fondées, et mettre alors fin à l'expérience. Mais qui va juger du succès ou de l'échec de cette expérience ? il faut rester très vigilants. Nous avons appris qu'un des lycées de la région parisienne, expérimentant cette nouvelle seconde, prévoit pour la rentrée prochaine la disparition de 35 à 45 heures de cours de sciences physiques pour les seules secondes.

Nous protestons aussi vivement contre la disparition de l'enseignement obligatoire des sciences expérimentales dans toutes les filières autres que C1, C2 et C3 (anciennement C, D et E). Son remplacement par un enseignement optionnel ne nous semble pas satisfaisant, d'autant plus que l'ouverture des options se fait plus d'après les possibilités de l'établissement que d'après les demandes des élèves. D'ailleurs un élève n'ayant pas choisi une option scientifique en seconde optionnelle a peu de chance d'en

choisir une en première et terminale. Pour cette raison, nous avons demandé la création d'une option scientifique de culture générale dans cette seconde. Nous avons tenté, avec les philosophes et les biologistes, de rassembler les autres associations de professeurs dans notre protestation, mais sans grand résultat. Vous pourrez lire dans ce bulletin le texte de ces protestations.

A la rentrée 1987 la première S doit être partagée en première C1 (mathématiques - physique) et C2 (mathématiques - biologie), la première E devenant C3 (mathématiques - technologie), les terminales correspondantes devant être installées à la rentrée 1988. Cet aspect de la réforme nous paraît plus positif bien que les nouvelles filières ressemblent un peu trop à ce qui existe. Nous avons enfin obtenu un horaire de 6 heures en TC1, horaire promis il y a une douzaine d'années, et pour lequel le programme actuel a été fait, avec 2 heures pour les T.P., mais la première C2 perd une demi-heure par rapport à la première S, ce qui nous semble injustifiable. Nous sommes intervenus auprès de la Direction des lycées et de M<sup>me</sup> SERRE, chargée par le Ministre d'une étude sur les concours de recrutement des Grandes Ecoles, pour qu'on étudie soigneusement la structure et les programmes de la filière C2 afin qu'elle ne constitue pas une impasse. Actuellement, y sont dirigés des élèves qui, à cette période de leur adolescence, n'ont pas été considérés comme capables de suivre C, alors qu'ils sont souvent très capables, par la suite, de faire des études supérieures, et pas seulement en biologie. Le Ministère a un projet différent : c'est la filière C1 qui doit regrouper la très grande majorité des élèves scientifiques, la C2 n'étant destinée qu'à ceux qui sont réellement attirés par la biologie. En C1, l'horaire littéraire est maintenu, celui de physique augmenté, celui de mathématiques diminué, mais pour éviter que certains obtiennent le baccalauréat avec de mauvaises notes en sciences, les coefficients à l'examen doivent être modifiés, fortement augmentés en sciences, ils doivent être diminués en lettres. Tout ceci est un peu contradictoire, et le pari nous semble risqué. Cela va imposer une profonde modification des programmes et même de l'esprit des enseignements scientifiques.

La commission verticale de sciences physiques, à laquelle participent quelques-uns de nos membres, à titre personnel, étudie les nouveaux programmes proposés par l'Inspection Générale. Nous pensons qu'il est important que notre enseignement comporte, en plus de la théorie, les applications, mais le calendrier trop serré ne permet pas une réflexion de fond. Nous allons entreprendre une telle réflexion avec la Société Française de Physique. Notre commission électronique se réunit régulièrement et nous participons à de nombreuses autres commissions officielles : Evaluation en seconde, évaluation en premières A et B, évaluation en terminale, commission horizontale des collèges, des lycées, de l'enseignement technique...

A chacune de nos audiences nous avons tenu à nous informer sur les projets concernant l'enseignement techniques, tout en protestant contre certains de leurs aspects. Ainsi le partage en deux des secondes de laboratoire nous semble dangereux car il risque de tarir le recrutement des classes F5 et F6, qui débouchent sur des classes préparatoires que l'on veut, au contraire, développer. Nous craignons aussi que la création des baccalauréats professionnels ne fasse disparaître certains baccalauréats techniques qui ont fait preuve de leur succès. Nous avons reçu 2 kg de documents sur ces baccalauréats professionnels, mais M. CARRAZ n'a pas voulu nous recevoir, les problèmes dont nous voulions l'entretenir, nous a-t-il dit, concernaient la Direction des lycées. Nous participons à la commission des L.E.P., celle du contrôle continu et celle de l'élaboration des programmes de B.E.P. Nous avons lancé une enquête sur les secondes techniques qui mènent aux sections F et H : effectifs, motivations, finalité et problèmes qui se présentent.

En ce qui concerne le recrutement des professeurs de notre discipline, la pénurie de candidats est devenue dramatique l'année dernière. Nous avons déjà protesté de nombreuses fois, tant au Cabinet du Ministre qu'à la Direction des lycées et des collèges, contre les fluctuations aléatoires du nombre de places mises aux différents concours de recrutement, avec en général l'annonce d'une diminution pendant la période d'inscription, puis d'une augmentation une fois les inscriptions closes, et refus de les réouvrir. La préparation de ces concours demande 4 à 5 ans après le baccalauréat, et il serait normal que les étudiants susceptibles de les préparer connaissent la situation qu'ils trouveront quand ils se présenteront aux concours. On nous répond qu'un budget annuel ne permet pas de faire des plans pluri-annuels, mais quand on veut vraiment... On nous assure que les étudiants à venir peuvent compter sur des concours largement ouverts, mais il vaudrait mieux leur dire officiellement. M. ANTONMATTEI nous a dit que la vraie solution était le prérecrutement, genre I.P.E.S., qui d'ailleurs vient d'être créé pour les disciplines techniques. Il y a longtemps que nous le disons aussi, la direction des lycées va pousser dans ce sens, pour les disciplines fortement déficitaires comme la nôtre.

En fin d'année scolaire dernière était réapparu, sous forme d'un « document de travail » émanant d'un « groupe de réflexion » réuni par le Ministère, le vieux projet, contre lequel nous avons déjà protesté il y a quelques années, qui préconise de transférer du professeur chargé du laboratoire à l'intendant, ou à son mandataire, l'agent-chef, l'autorité sur le personnel technique de laboratoire, celui-ci voyant d'ailleurs un « élargissement de ses compétences » avec la « maintenance des machines à écrire... ». Alertés, nous avons réagi violemment et avons immédiatement redemandé au Ministère, ou plus précisément à la D.O.P.A.O.S., l'audience que nous lui demandions sans succès depuis deux ans.

On m'a alors proposé de me recevoir au cours du mois d'août, mais j'ai transigé pour le 3 septembre. M. LESAGE, qui nous a reçu, au milieu de paroles apaisantes, ne nous a donné aucune assurance formelle. Le Ministère ne se considère pas lié par le texte incriminé, mais nous pensons que notre intervention a contribué à stopper (provisoirement ?) ce projet qui ressort périodiquement. Elle nous a valu, de la part d'un syndicat d'agents, une attaque virulente et calomnieuse dont vous pourrez prendre connaissance plus loin. Quand nous avons abordé le problème des concours de recrutement, M. LESAGE nous a dit qu'il « constatait et déplorait » leur disparition, mais qu'elle n'était que provisoire, en effet il attendait l'accord du contrôleur financier pour les organiser. Au cours du mois de novembre, je lui ai adressé la motion votée à l'Assemblée Générale de Poitiers et lui ai demandé s'il avait obtenu cet accord. N'obtenant pas de réponse, je lui ai envoyé les vœux de notre association pour la nouvelle année et ai enfin reçu une réponse... aux vœux uniquement. Je suis néanmoins rassuré, fin janvier, M. LESAGE existait toujours !

Nous venons d'apprendre l'ouverture cette année d'un concours de recrutement de techniciens, avec deux places en sciences physiques et deux places en biologie, pour la France entière, quelle largesse après deux années sans recrutement ! Pour les autres personnels techniques de laboratoire, dont le recrutement est académique, je n'ai connaissance d'aucune ouverture de concours.

#### **Olympiades de Chimie :**

Comme nous nous étions engagés à le faire à l'Assemblée Générale de juin 1985, l'U.d.P. a contribué à l'organisation des Olympiades (II) qui ont regroupé plus de 2 000 élèves dans près d'une centaine de centres. Elf-Aquitaine a pris en charge les frais de préparation (1 000 000 F), l'Union des Industries Chimiques assurant les récompenses aux élèves (100 000 F) et aux établissements (400 000 F). Comme nous lui avons demandé avec insistance, le Ministère de l'Education Nationale a accepté de participer sous formes d'heures supplémentaires partielles pour 200 000 F.

Une enquête auprès des collègues est en cours pour connaître leur avis sur une éventuelle poursuite de l'opération.

#### **Informatique :**

Nous nous intéressons toujours de près à l'introduction de l'informatique dans notre enseignement, par l'intermédiaire de notre commission informatique. Nous avons publié un livre : « Ordinateurs en physique et chimie », et organisons, en collaboration avec l'Inspection Générale et l'I.N.R.P., les 21 et 22 avril prochains, les journées « Informatiques et Sciences physiques » à Nancy.

A. TOUREN.

---